



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 6 novembre, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraïche
Siège # 2 - Marise Ouellet
Siège # 3 – Colette Réhel
Siège # 5 - Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) :
Siège # 4 - Alain Gagnon
Siège # 6 - Yannick Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, et greffière trésorière assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

[99-11-24]

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 7 octobre 2024

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

05.02 - Demande de contribution – cercle des fermières

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Embauche d'un opérateur pour l'entretien des routes pendant la saison hiver 2024-2025

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - BAIL – Comité des Loisirs de Mont-Saint-Pierre - Saison 2024-2025

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.01 - BAIL- Location terrain 0951-15-0071

12.02- Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

13 - LÉGISLATION

13.01 - Règlement 242-2024 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal

13.02- Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de Mont-Saint-Pierre 2025

14 - AFFAIRES NOUVELLES

14.01 - Adhésion au tableau de bord Munys

14.02- Séance du mois de décembre

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Colette Réhel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose 1 document d'information aux membres du conseil.

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[100-11-24]

04.01 - Séance ordinaire du 7 octobre 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

[101-11-24]

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 10-2024 totalisant 55 049.29 \$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[102-11-24]

05.02 - Demande de contribution – cercle des fermières

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part du cercle des fermières pour la fête de Noël.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER une contribution de 100\$ et de la déduire au poste budgétaire.

La conseillère Mme Marise Ouellet mentionne ne pas avoir participé à la délibération ayant un conflit d'intérêts.

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

[103-11-24]

08.01 - Embauché d'un opérateur pour l'entretien des routes pendant la saison hiver 2024-2025

CONSIDÉRANT les besoins en matière de déneigement pour le territoire de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER l'embauche d'un employé pour l'entretien hivernal (déneigement des infrastructures et bâtiments municipaux) pour la saison 2024-2025, et que cette embauche soit active dès 15 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

[104-11-24] **10.01** - BAIL – Comité des Loisirs de Mont-Saint-Pierre - Saison 2024-2025

QU'une entente pour la Gestion du Centre des loisirs soit signée entre la Municipalité de Mont-Saint-Pierre et le Comité des Loisirs-Mont-St-Pierre pour la période du 1er aout 2024 au 31 juillet 2025 selon l'entente émise et consentie par les deux parties.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire ainsi que tous les renouvellements.

D'AUTORISER l'occupation du Complexe Claude Mercier durant les travaux du Centre des Loisirs pour 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

[105-11-24] **12.01** - BAIL- Location terrain 0951-15-0071

QU'une entente pour la location du terrain 0951-15-0071 soit signée entre la Municipalité de Mont-Saint-Pierre et le locataire pour une période d'un an, selon l'entente émise et consentie par les deux parties.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire ainsi que tous les renouvellements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[106-11-24]

12.02 - Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Cloutier à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure Règlement 243-2024 Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LÉGISLATION

[107-11-24]

13.01 - Règlement 242-2024 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Alain Gagnon et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une séance de consultation publique a été tenue le 6 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement 242-2024 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal de Mont-Saint-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[108-11-24]

13.02 - Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de Mont-Saint-Pierre 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un avis public;

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les séances débiteront à 19H30 à salle Alfonse-Cloutier située
au 102 Prudent-Cloutier;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des
séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025

- 8 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 2 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- 6 août
- 3 septembre
- 1 octobre
- 12 novembre
- 3 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par
la direction générale conformément à la Loi qui régit la municipalité.

14 - AFFAIRES NOUVELLES

[109-11-24]

14.01 - Adhésion au tableau de bord Munys

CONSIDÉRANT les besoins grandissants à la gestion municipale.

CONSIDÉRANT qu'une seule personne doit voir à l'ensemble des
besoins.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER l'adhésion à Munys, le nouveau tableau de bord en
gestion municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[110-11-24]

14.02 - Séance du mois de décembre

CONSIDÉRANT l'absence de plusieurs conseillers lors de la séance
du 4 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le changement de date pour le 3 décembre 2024 à 19h30 pour la séance ordinaire du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 46 à 19 h 59 .

- Date de la séance du budget
- Firme comptable et délai
- Caribou
- Localisation de l'ancien dépôt
- Endroit où l'on peut chasser le petit gibier

[111-11-24]


17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :


QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Emond
Maire



Marie-Eve Tanguay
Directrice générale secrétaire et trésorière